

Décision relative à une demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM : FR-2022-0089

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée portant sur l'ajout de tailles d'emballage et de la modification du dispositif de fermeture des emballages pour la famille de produits biocides **NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES**,*

| | |
|-----------------------------------|----------------------------|
| <i>de la société</i> | <i>W. Neudorff GmbH KG</i> |
| <i>enregistrée sous le numéro</i> | <i>BC-BC084762-51</i> |

Vu le résumé des caractéristiques de la famille de produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produits,

Vu les conclusions de l'évaluation du 21 novembre 2023,

Considérant que la famille de produits répond aux critères de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012;

Article 1^{er}

La modification mineure de l'autorisation de mise à disposition sur le marché de la famille de produits biocides désignée ci-dessus **est accordée** en France. Les nouvelles conditions d'emploi de la famille de produits sont précisées en annexe.

Article 2

L'échéance de validité de l'autorisation de la présente famille de produits est fixée au 08 juillet 2032.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

La présente décision s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage.



A Maisons-Alfort, le 18/12/2023

DocuSigned by:

Charlotte Grastilleur

AE281A955A42454...

Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits règlementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail (ANSES)

ANNEXE : Résumé des caractéristiques de la famille de produits

Les modifications apportées par la présente décision sont indiquées en italique.

Partie I.- premier niveau d'information

1. Informations administratives

1.1. Nom commercial de la famille de produits

| | |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| Nom commercial | NEU 1170 H NONANOIC ACID ALGAECIDES |
| Autre(s) nom(s) commercial(aux) | - |

1.2. Type de famille de produits

| | |
|------------------|---|
| Types de produit | TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux |
|------------------|---|

1.3. Détenteur de l'autorisation de mise sur le marché

| | | |
|-------------------------------------|---|--|
| Nom et adresse du détenteur | Nom | W. Neudorff GmbH KG |
| | Adresse | An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne |
| Numéro de demande | BC-BC084762-51 | |
| Type de demande | Demande de changement mineur dans le cadre d'une reconnaissance mutuelle simultanée | |
| Numéro d'autorisation | FR-2022-0089 | |
| Date d'autorisation | 14/11/2022 | |
| Date d'expiration de l'autorisation | Se reporter à la date figurant en première page de la décision | |

1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

| | |
|--------------------------------------|--|
| Nom du fabricant | W. Neudorff GmbH KG |
| Adresse du fabricant | An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne |
| Emplacement des sites de fabrication | Otto-Brenner-Straße 13-15 21337 Lüneburg Allemagne |

1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

| | |
|----------------------|--|
| Substance active | Acide nonanoïque |
| Nom du fabricant | W. Neudorff GmbH KG (Emery Oleochemicals LLC) |
| Adresse du fabricant | An der Mühle 3 31860 Emmerthal Allemagne |

| | |
|---|---|
| Emplacement des sites de fabrication | Emery Oleochemicals LLC, 4900 Este Ave 45232-1446 Cincinnati, Ohio Etats-Unis |
|---|---|

2. Composition de la famille de produits et type de formulation

2.1. Composition qualitative et quantitative du produit biocide

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|----------------------|----------------------|------------------|------------|-----------|-------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 3,11 | 80 |
| Hydroxyde d'ammonium | Hydroxyde d'ammonium | Formulant | 1336-21-6 | 215-647-6 | 0 | 1,77 |
| Propan-2-ol | Isopropanol | Solvant | 67-63-0 | 200-661-7 | 0 | 2 |

2.2. Type de formulation

Méta-RCP 1 & 3 : EC – Concentré émulsifiable
Méta-RCP 2 : AL – Autre liquide

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

1. Information administrative sur le Meta RCP 1

1.1. Identification du Meta RCP 1

| | |
|-----------------------|------------|
| Identification | Meta RPC 1 |
|-----------------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 1 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|---|
| Type de produit (s) | TP2 : Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux |
|----------------------------|---|

2. Composition du Meta RCP 1

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|----------------------|----------------------|------------------|------------|-----------|-------------|-------|
| | | | | | Min | Max |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 20,94 | 20,94 |
| Hydroxyde d'ammonium | Hydroxyde d'ammonium | Formulant | 1336-21-6 | 215-647-6 | 1,77 | 1,77 |

2.2. Types de formulations

| |
|-----------------------------|
| EC – Concentré émulsifiable |
|-----------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | Irritant oculaire, catégorie 2 |
| Mentions de danger | H319 |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H319 : Provoque un sévère irritation des yeux |
| Conseils de prudence | P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 : Tenir hors de portée des enfants P103 : Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions. P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P280 : Porter des lunettes de protection* P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent facilement être enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P501 : Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation |
| Note | *A indiquer sur l'étiquette : Uniquement pour les utilisateurs professionnels |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



| | |
|--|---|
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 5% v/v 5 mL de produit dans 95 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteilles doseuses en PEHD de 0,5L à 1L avec bouchons en PEHD Professionnels uniquement : Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les toits en tuiles |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 5% v/v 5 mL de produit dans 95 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |

| | |
|--|---|
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteilles doseuses en PEHD de 0,5L à 1L avec bouchons en PEHD Professionnels uniquement : Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

| | |
|--|---|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Lichens |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les toits de chaume |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 2% v/v 10 mL de produit dans 490 mL d'eau Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteilles doseuses en PEHD de 0,5L à 1L avec bouchons en PEHD Professionnels uniquement : Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

| | |
|--|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | - |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec un pulvérisateur basse pression |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 15% v/v 15 mL de produit dans 85 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteilles doseuses en PEHD de 0,5L à 1L avec bouchons en PEHD Professionnels uniquement : Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage
4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage
4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels et non professionnels – arrosage – extérieur - structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple sur les trottoirs ou les terrasses |
| Méthode(s) d'application | Arrosage (arrosoir avec pommeau) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 7,5% v/v 15 mL de produit dans 185 mL d'eau Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bouteilles doseuses en PEHD de 0,5L à 1L avec bouchons en PEHD Professionnels uniquement : Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Agiter la solution diluée avant application
- Réaliser les traitements lorsque les températures sont supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Éviter les éclaboussures durant la phase de mélange du produit.
- Les utilisateurs professionnels doivent porter des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.
- Le produit doit être placé sur le marché avec un emballage spécial pour minimiser le risque d'exposition pour les yeux par éclaboussures.
- Une fermeture sécurité est nécessaire pour les emballages (500 ml et 1L) qui peuvent être achetés par les utilisateurs non-professionnels.
- Des aides au dosage (niveau de remplissage visible et échelle volumique) doivent être intégrées dans l'emballage pour les utilisateurs non professionnels.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/ un médecin.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.
EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage : 5 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | NEU 1170 H EC FINALSAN ANTI-ALGUES, DEPOTS VERTS ET MOUSSES CONCENTRE ANTI-MOUSSE ET ALGUES CONCENTRE | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2022-0089-1-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 20,94 |
| Hydroxyde d'ammonium | Hydroxyde d'ammonium | Formulant | 1336-21-6 | 215-647-6 | 1,77 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

1. Information administrative sur le Meta RCP 2

1.1. Identification du Meta RCP 2

| | |
|-----------------------|------------|
| Identification | Méta RCP 2 |
|-----------------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 2 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|---|
| Type de produit (s) | TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux |
|----------------------------|---|

2. Composition du Meta RCP 2

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------|------------------|------------------|------------|-----------|-------------|------|
| | | | | | Min | Max |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 3,11 | 3,45 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Solvant | 67-63-0 | 200-661-7 | 0 | 2 |

2.2. Types de formulations

| |
|--------------------|
| AL – Autre liquide |
|--------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

| Classification | |
|--------------------------|---|
| Catégories de danger | - |
| Mentions de danger | - |
| Etiquetage | |
| Mentions d'avertissement | - |
| Mentions de danger | - |
| Conseils de prudence | P102 : Tenir hors de portée des enfants |
| Note | - |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels et non professionnels - pulvérisation - extérieur – surfaces diverses

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique, métal, pierre, bitume, terre cuite ou ardoise, (structures verticales et horizontales) comme par exemple le trottoir, les terrasses, les murs, les façades, les pierres tombales, les pots, les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les tuiles |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur à gâchette |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Prêt à l'emploi Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels et non professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 0,5L à 5L avec pulvérisateurs en PEHD |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"> - Afin de garantir une bonne utilisation et application du produit, les doses d'emploi du produit devront figurer sur l'étiquette. Par exemple : <ul style="list-style-type: none"> - NEU 1170 H AF 31,02 g/L : Utiliser 90 mL de produit par m² à traiter. - NEU 1170 H AF 28,0 g/L : Utiliser 100 mL de produit par m² à traiter. |
|--|



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas utiliser à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application
- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

Si un avis médical est nécessaire, garder l'emballage ou la notice à disposition.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Rincer la peau à l'eau. Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Si des symptômes apparaissent, rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un centre antipoison/un médecin.
 EN CAS D'INGESTION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/un médecin.
 EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel
- Tenir hors de portée des enfants et des animaux de compagnie.
- Durée de stockage: 2 ans

6. Autre(s) information(s)

-

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|--|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | NEU 1170 H AF 31,02 g/L Finalsan AF Wege- & FugenRein | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2022-0089-2-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 3,45 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Solvant | 67-63-0 | 200-661-7 | 2 |

| | | | | | |
|------------------------------|---|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | NEU 1170 H AF 28,0 g/L ANTI-MOUSSE ET ALGUES PRET-A-L'EMPLOI | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2022-0089-2-02 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 3,11 |
| Isopropanol | Propan-2-ol | Solvant | 67-63-0 | 200-661-7 | 2 |

Partie II.- Deuxième niveau d'information du Meta RCP 3

1. Information administrative sur le Meta RCP 3

1.1. Identification du Meta RCP 3

| | |
|-----------------------|------------|
| Identification | Méta RCP 3 |
|-----------------------|------------|

1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

| | |
|-----------------|--|
| Numéro 3 | |
|-----------------|--|

1.3. Type de produit (s)

| | |
|----------------------------|---|
| Type de produit (s) | TP2 - Désinfectants et produits algicides non destinés à l'application directe sur les êtres humains ou des animaux |
|----------------------------|---|

2. Composition du Meta RCP 3

2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 3

| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) | |
|------------------|------------------|------------------|------------|-----------|-------------|-----|
| | | | | | Min | Max |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 80 | 80 |

2.2. Types de formulations

| |
|-----------------------------|
| EC – Concentré émulsifiable |
|-----------------------------|

3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 3

| | |
|-----------------------|---|
| Classification | |
| Catégories de danger | Irritation cutanée, catégorie 2, H315 Irritation oculaire, catégorie 2, H319 Toxicité chronique Catégorie 3 |
| Mentions de danger | H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

| Etiquetage | |
|--------------------------|---|
| Mentions d'avertissement | Attention |
| Mentions de danger | H315 : Provoque une irritation cutanée H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme |
| Conseils de prudence | P264 : Se laver les mains soigneusement après utilisation. P273 : Eviter le rejet dans l'environnement. P280 : Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P302 + P352 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et savon. P332 + P313 : En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. P337 + P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin. P362 : Enlever les vêtements contaminés. P501 : Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation. |
| Note | - |

4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 3

4.1. Description de l'usage

Tableau 1. Usage # 1 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – verre, bois, plastique, métal

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur diverses surfaces en verre, bois, plastique ou métal (structures verticales et horizontales) comme par exemple les serres, les tunnels en plastique, les terrains de sport, les clôtures ou les terrasses |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 1,3% v/v 1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.1.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.2. Description de l'usage

Tableau 2. Usage # 2 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en tuiles

| | |
|---|---|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Algues jaunes (<i>Chrysophyceae</i>) Lichens |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les tuiles |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 1,3% v/v 1,3 mL de produit dans 98,7 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.3. Description de l'usage

Tableau 3. Usage # 3 – Algues et lichens – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – toits en chaume

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) Lichens |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les toits de chaume |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars ou moins) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 0,5% v/v 2,7 mL de produit dans 497,3 mL d'eau Dose d'application : 500 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.4. Description de l'usage

Tableau 4. Usage # 4 – Algues – utilisateurs professionnels – pulvérisation – extérieur – dallages et maçonneries

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales et verticales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou tuiles comme par exemple les trottoirs, terrasses, murs, façades, pierres tombales ou pots de fleurs |
| Méthode(s) d'application | Pulvérisation avec pulvérisateur basse pression (3 bars approximativement) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 4% v/v 4 mL de produit dans 96 mL d'eau Dose d'application : 100 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Ne pas appliquer le produit en cas de vent afin d'éviter toute contamination par les dérives de pulvérisation.

4.4.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité



4.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

4.5. Description de l'usage

Tableau 5. Usage # 5 – Algues – utilisateurs professionnels - arrosage – extérieur – structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois

| | |
|---|--|
| Type de produit | TP 2 |
| Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé | |
| Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement) | Algues vertes (<i>Chlorophyta spp</i>) |
| Domaine(s) d'utilisation | Extérieur Algicide à utiliser sur les structures horizontales en pierre, bitume, terre cuite, ardoise ou bois, comme par exemple les trottoirs ou les terrasses |
| Méthode(s) d'application | Arrosage (arrosoir avec pommeau) |
| Dose(s) et fréquence(s) d'application | Dilution : 2% v/v 4 mL de produit dans 196 mL d'eau Dose d'application : 200 mL de solution diluée par m ² Deux applications par an au maximum |
| Catégorie(s) d'utilisateurs | Professionnels |
| Taille(s) et type(s) de conditionnement | Bidons en PEHD de 5L à 20L avec bouchons en PEHD |

4.5.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

-

4.5.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

-

4.5.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

-

4.5.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

-

4.5.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

-

5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 3

5.1. Instructions d'utilisation

- Se conformer aux instructions d'utilisation.
- Réaliser les traitements avec des températures supérieures à 10°C.
- Appliquer uniformément le produit et en quantité suffisante de façon à ce que les surfaces soient bien mouillées.
- Laisser le produit agir pendant au moins plusieurs jours, laisser les surfaces séchées après traitement et brosser si nécessaire les surfaces desséchées.
- Ne pas traiter à proximité de plan d'eau ou de cours d'eau.
- Informer le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché en cas d'inefficacité d'un traitement.

5.2. Mesures de gestion de risque

- Pour l'application du produit, le sol adjacent à la zone traitée doit être protégé par un revêtement imperméable (d'une largeur de 0,5 m minimum).
- Ne pas appliquer le produit si de la pluie est annoncée dans les 24 heures.
- Les zones couvertes de végétation exposées involontairement doivent être arrosées abondamment afin d'éviter tout dommage aux plantes.
- Ne pas rincer les surfaces traitées après application.
- Pulvériser sur les surfaces sèches à traiter à une distance d'environ 30 cm jusqu'à ce qu'elles soient complètement humides. Ne pas appliquer plus de liquide que nécessaire et éviter que des gouttelettes ne ruissellent pendant le traitement.
- Porter une combinaison, des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) et des lunettes de protection pendant la phase de mélange et chargement.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter les éclaboussures pendant la phase de dilution du produit.
- Garder les personnes non impliquées, les enfants et les animaux de compagnie à l'écart des surfaces traitées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Se laver soigneusement les mains après utilisation.

5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Rincer la peau à l'eau. En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer à l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer pendant 5 minutes. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. Donner quelque chose à boire si la personne exposée est capable d'avaler. NE PAS faire vomir. Appeler un centre antipoison/un médecin.

EN CAS D'INHALATION: Si des symptômes apparaissent, appeler un centre antipoison/ un médecin.

5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (évier, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Éliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet (bâche imperméable), dans un circuit de collecte approprié.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

- Stocker dans un endroit sec frais et ventilé, dans l'emballage commercial fermé.
- Ne pas stocker à proximité des denrées alimentaires et boissons destinées à la consommation humaine et animale.
- Protéger du gel.
- Durée de stockage: 2 ans.

6. Autre(s) information(s)

Le produit contient du propan-2-ol, pour lequel une concentration d'exposition acceptable de 52,6 ppm pour un utilisateur professionnel dans l'air a été définie et est applicable pour les usages autorisés.

Partie III - Troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 3

1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

| | | | | | |
|------------------------------|-----------------------|------------------|-------------------|------------------|--------------------|
| Nom commercial | NEU 1370 H RapidGo | | | | |
| Numéro d'autorisation | FR-2022-0089-3-01 | | | | |
| Nom commun | Nom IUPAC | Fonction | Numéro CAS | Numéro EC | Contenu (%) |
| Acide nonanoïque | Acide nonanoïque | Substance active | 112-05-0 | 203-931-2 | 80 |